

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/410 du 30/04/84
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.3

Portant intégration et nomination de
Monsieur BAKALA Albert dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Laboratoire des
Mines).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60.90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hié-
rar-
DGB. cisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 62.198 du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ,
DCP. (/u le décret n° 67.50/FP.BE du 24.2.67 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62
relatif à la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n°
80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85.320 du 5.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'accord du 29.11.80 signé entre la
République Populaire du Congo et la Roumanie ;
(/u la lettre n° 6635/MEN.DGEOC.DOB du 13.12.83
transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

48

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 29.11.80 susvisé, Monsieur BAKALA Albert, né le 11 août 1952 à Mouyondzi, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Electrotechnique obtenu à l'Institut Polytechnique de Timisoara (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 AVRIL 1984

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre des mines et de
l'Energie,

Rodolphe ADADA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.M.E.	1